

## Très large succès de l'introduction en Bourse d'OSE Pharma 30 mars : 1<sup>er</sup> jour de cotation

**Paris, 30 mars 2015 – 8h30 – OSE Pharma SA, société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie spécifique contre le cancer au stade invasif, fait son entrée, ce jour sur Euronext Paris (ISIN : FR0012127173 ; Mnémo : OSE), suite au succès de son introduction en bourse.**

La cotation d'OSE Pharma fait suite au succès du placement, largement souscrit, dans le cadre du processus d'introduction en bourse, permettant à la société de lever 21,1M€.

Cette opération donne à la société les moyens nécessaires à la réalisation de l'étude clinique de Phase 3 pour son produit Tedopi®. Cette étude pivot (dernière étape avant la demande d'autorisation de mise sur le marché) se déroulera en Europe et aux Etats-Unis en vue d'un enregistrement du médicament dans le traitement du cancer du poumon « non à petites cellules ». Le lancement de cette étude internationale est prévu pour le deuxième semestre de 2015. Elle portera sur 500 patients atteints de cancers du poumon « non à petites cellules » invasifs ou métastasés (stade IIIB invasif ou stade IV métastatique) et qui expriment HLA-A2. Cette introduction en bourse permet également à OSE Pharma d'envisager de développer Tedopi® dans une nouvelle Phase 2 exploratoire en partenariat, dans de nouvelles combinaisons thérapeutiques ou pour d'autres cancers (sein, colon, ovaires).

L'opération donne lieu à la création de 1 955 000 titres, dont le prix d'admission et d'émission a été fixé à 10,80€ soit le haut de la fourchette de prix indicative. La capitalisation boursière de la société au jour de l'émission des titres s'élève à près de 108 millions d'euros. A l'issue de l'opération et après exercice de l'option de surallocation, le capital d'OSE Pharma est désormais composé de 9 980 947 actions.

Dominique Costantini, Directrice Générale d'OSE Pharma : « *Nous sommes fiers du vif intérêt qui est porté à notre projet et nous tenons à remercier tous nos actionnaires. Cette opération va notamment nous permettre de mener à bien l'étude de phase 3 pivot dans le cancer du poumon, et nous espérons que les résultats nous permettront de nous imposer comme un acteur incontournable de l'immunothérapie du cancer.* »

### A propos d'OSE Pharma

OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre le cancer grâce à sa technologie Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique et apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.

Son produit phare, Tedopi® (anciennement Texopi®), est une combinaison de 10 épitopes optimisés, dirigés contre 5 antigènes tumoraux à la fois. Dans son application clinique la plus avancée, il fera l'objet d'une étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon « non à petites cellules » (NSCLC) pour des patients HLA A2 positifs. Tedopi® a reçu le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis et en Europe est considéré comme une médecine personnalisée sur une population de patients répondeurs HLA-A2.

Par ailleurs Tedopi® (OSE-2101) peut être développé en Phase 2 dans d'autres indications toujours chez des patients répondeurs HLA-A2 positifs en oncologie (ovaires, colon, seins, prostate). Il est également envisagé en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie ou de thérapie ciblée.

Tedopi® vise cinq antigènes tumoraux à la fois (TAA). Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Le produit contient dix épitopes dérivés de ces 5 antigènes tumoraux. Ces épitopes optimisés ou « néo-épitopes », sont choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse T (HLA-A2 et TCR). Ces « néo-épitopes » génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à détruire les cellules tumorales qui expriment HLA-A2 et un des antigènes tumoraux visés.

Depuis 2012, Emile Loria et Dominique Costantini, deux entrepreneurs expérimentés de la biotechnologie ont fondé OSE Pharma. La société est basée à Paris, à l'hôpital Cochin. En 2014, la société a finalisé l'acquisition des actifs de la technologie Memopi®, des droits mondiaux et du savoir-faire connexe. L'acquisition de Memopi® se fonde sur l'expérience d'Emile Loria qui a été, en tant qu'ancien CEO d'Epimmune, à l'initiative du passage en développement clinique de ce produit novateur de l'immunothérapie du cancer.

OSE Pharma est cotée sur Euronext à Paris ([ISIN : FR0012127173](#) ; Mnémo : OSE).



## Contacts presse

### **OSE Pharma sa**

Dominique Costantini, Directeur Général  
[dominique.costantini@osepharma.com](mailto:dominique.costantini@osepharma.com)  
Mob +33 6 13 20 77 49

Alexis Peyroles, Directeur Administratif et Financier  
[Alexis.peyroles@osepharma.com](mailto:Alexis.peyroles@osepharma.com)  
Mob : +33 6 11 51 19 77

### **Citigate Dewe Rogerson**

Laurence Bault / Lucie Larguier  
+33 1 53 32 84 78  
[laurence.bault@citigate.fr](mailto:laurence.bault@citigate.fr)

### **ComCorp**

Florence Portejoie / Anne Hardy  
+33 6 88 84 81 74 -  
[fportejoie@comcorp.fr](mailto:fportejoie@comcorp.fr)

## Avertissement :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions ou d'autres titres financiers OSE PHARMA dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions ou autres titres financiers n'est faite, ni ne sera faite ni en France ni à l'étranger, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF, conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE modifiée.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE Pharma ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de OSE PHARMA ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de OSE PHARMA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et OSE PHARMA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Offre se présente comme suit : offre au public de titres financiers visant les investisseurs de détail en France et placement privé (i) destiné à un nombre limité d'« investisseurs institutionnels qualifiés » (IIQ) aux États-Unis (définition de la règle 144A du U.S. Securities Act), proposé sous une forme n'exigeant pas d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act, et (ii) destiné à certains investisseurs institutionnels (investisseurs qualifiés ou institutionnels en vertu de la législation du pays concerné) hors États-Unis, conformément au règlement S de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières, sous sa forme actuelle. Des placements privés sont possibles dans des États membres de l'Espace Economique Européen en vertu d'une autre exemption prévue par la directive Prospectus transposée en droit national. Les actions nouvelles de la Société visées par l'Option de sur-allocation (les « Actions proposées ») n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act, ni auprès d'une autorité de contrôle quelconque aux États-Unis, et ne peuvent être

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

proposées, vendues, nanties ou cédées d'aucune autre façon, sinon dans le cadre d'une exemption des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act ou d'une transaction n'y étant pas soumise, et dans le respect de la législation des États.

Ni la Société, ni le Chef de File-Teneur de Livre ne proposent à la vente les Actions proposées, ni ne sollicitent une offre d'achat de celles-ci, auprès de quelque personne que ce soit se trouvant dans un pays ou État où une telle vente ou sollicitation est interdite ; il en va de même du Prospectus. Les Actions proposées ne peuvent être proposées à la vente ni vendues, directement ou indirectement, et le Prospectus ni aucun autre document en rapport avec l'Offre ne peuvent être diffusés ou adressés à quiconque, dans quelque pays que ce soit, sauf dans un contexte caractérisé par le respect de l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur. Il incombe à quiconque se trouverait en possession du Prospectus de s'informer quant aux restrictions précitées, et de s'y conformer. La Société et le Chef de File-Teneur de Livre ne sauraient être tenus pour responsables de toute violation desdites restrictions, qu'elle soit ou non le fait d'un acheteur potentiel des Actions proposées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur ou être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres objet de ce communiqué nécessitant la publication par OSE PHARMA d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les actions OSE PHARMA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OSE PHARMA d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières. Il s'adresse uniquement aux personnes qui : (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order ») (l' « Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-056 le 17 septembre 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels OSE PHARMA évolue.